

L'agenda



Infos



Rétrospectives



Nos déchets



Débroussaillage



Gestion de l'eau



Forêt de
Valbonne



Autour de nous

Le mot du Maire

Pour moi cette nouvelle année est une année différente où je vous adresse pour la dernière fois tous mes vœux en qualité de Maire. Au mois de mars 2020 auront lieu de nouvelles élections municipales, et je ne me représente pas comme maire.

Je vous adresse donc à toutes et à tous mes vœux pour 2020 et que l'ensemble de vos projets puissent se réaliser dans la joie, le bonheur et en bonne santé.

Tous mes vœux de réussite à la nouvelle équipe qui prendra la suite.

Jacques Cabiac



MAIRIE :

☎ 04 66 82 16 29

Courriel : stchristolder@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- **Lundi – de 14h00 à 16h00**

- **Mercredi – de 9h00 à 12h00**

(Merci de respecter les horaires d'ouverture)

L'agenda 2020

Saint Christol de Rodières est accessible sur le site internet :

www.stchristolderodieres.com

Mercredi 4 mars 12h00	Repas des anciens	Salle des Fêtes
Début mai (date précisée ultérieurement)	Soirée poésie/chant (karaoke)	Salle des Fêtes
Samedi 30 mai 12h00	Fête du printemps de la St Christoloise. Repas tiré du sac et méchoui de sanglier offert par la société de chasse. - Avis aux amateurs de pétanque ou de belote, n'oubliez pas vos boules ou vos cartes. - Pour les amateurs de balade, pensez à venir bien chaussés Buvette tenue par la Saint Christoloise .	Salle des Fêtes
20 et 21 juin	Ball-trap de la société de chasse « La Mascotte »	Lieu-dit Cancoule
10-11 juillet	Fête du village organisée par la St Christoloise Vendredi 10 juillet : soirée animée par DJ Akrooson Samedi 11 juillet : 10h concours de belote 15h : concours de pétanque Soirée avec le groupe Entract	Terrain de jeux
13 ou 14 juillet	Fête Nationale et repas républicain	Place du village



Laurence qui assurait le secrétariat de mairie depuis 1 an et demi a intégré depuis le 15 janvier un secrétariat de mairie plus proche de son domicile,
Merci à elle pour son dévouement, son écoute et sa disponibilité auprès des habitants de St Christol.

Bénédicte Bagnol,

remplacera Laurence à compter du 1^{er} mars 2020. Elle partage son temps de travail entre la mairie de Laval St Roman et la nôtre.

Bénédicte connaît déjà la mairie et bien des habitants de St Christol pour y avoir œuvré en 2008.

Ses connaissances multiples, ses missions de formation des nouvelles secrétaires et sa déjà longue expérience dans ses fonctions sont pour nous source de totale confiance.

Nous lui souhaitons satisfaction professionnelle, humaine et personnelle pour son retour chez nous.



La rénovation thermique des logements sociaux de l'ancienne école a démarré par l'isolation des combles.

Reste à isoler les caves et à procéder au changement des huisseries et des radiateurs qui se feront progressivement

Vous aviez été consultés quant à l'adoption ou non de l'extinction des éclairages publics la nuit.
Une majorité d'habitants s'est prononcée pour le OUI
Le Conseil Municipal a voté par 1 contre, 1 abstention, 7 pour, l'interruption de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin.
Nous attendons l'intervention d'Enedis qui mettra en place ce fonctionnement.



Les violentes pluies d'août 2018 avaient considérablement abimé les chemins à Hullias, les travaux de réfection ont été menés à bien courant de l'été 2019.

Les abords restent à nettoyer.



Le chemin menant au château d'eau était devenu impraticable, ce dernier a également été nivelé pour permettre l'accès des véhicules en cas d'intervention

Les espaces de rangement des documents communaux ont été aménagés au-dessus de la nouvelle mairie par l'association «Passer Muraille» qui a déjà œuvré maintes fois à la réfection des murs en pierres sèches qui se sont écroulés dans et autour du village.
Merci à eux une nouvelle fois.
Le transfert des documents à conserver a été effectué, le tri, le classement et le rangement sont en cours.

Suite à l'achat et la réfection par la commune de deux appartements situés au centre village, générant à terme des loyers en vu de pallier à la baisse des dotations financières de l'Etat, il reste encore à réaliser la rénovation des caves et sous-sols. Des bénévoles seraient peut être intéressés à apporter leur aide ?

Les travaux de nettoyage et la fermeture de l'ancienne décharge de déchets sauvage et illégale sur la route de Cratoule ont permis la plantation d'espèces végétales de chez nous. Malgré quelques plantes réfractaires à l'adaptation du sol, la majorité s'est fait plaisir d'embellir bientôt le site qui nous offre une magnifique vue panoramique sur la vallée.

La mise aux normes électriques de l'abri-bus destiné aux enfants prenant les transports scolaires a été effectuée, tout comme l'éclairage du terrain de pétanque permettant de belles compétitions les soirs de présence de John le pizzaolo !

Nous sommes à la recherche d'un congélateur-coffre pour stocker les denrées destinées à la fête de printemps, si vous avez cet électroménager non utilisé et en état de marche, vous pouvez en faire part à la mairie qui se chargera de vous en débarrasser ! Merci



Vœux 2020

Le 10 janvier dernier, Jacques Cabiac, entouré des membres du Conseil Municipal et de 4 secrétaires de mairie, a présenté les traditionnels vœux de nouvel an à ses concitoyens venus nombreux partager le verre de l'amitié.

Très ému, il a annoncé qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat de maire.

Merci à lui de tant de dévouement pour St Christol de Rodières et ce durant ces longues années comme conseiller municipal ou comme maire, 43 années au total ! Tant de souvenirs, plus ou moins heureux ont du envahir ses pensées et ses mots, nous lui demandons de nous raconter ici sa vie d'engagement au sein de la commune

A l'âge de 32 ans, en 1977, je suis conseiller municipal pour la première fois sous la mandature de Monsieur ROUMESTAN, dit Loulou ! A cette époque mon père était premier adjoint. J'ai continué, toujours en qualité de conseiller municipal sous la mandature de Monsieur OLAZO, deux mandats. Cela nous fait arriver en 1995, 1^{er} adjoint au maire, mandature de Monsieur GOYOT.... 2001, de nouveau 1^{er} adjoint au maire avec Monsieur GOYOT qui démissionne en 2002. De nouvelles élections municipales ont eu lieu en juillet 2002. Elu Maire de la commune de 2002 jusqu'à aujourd'hui.

J'ai passé 43 ans au sein de la mairie de Saint Christol de Rodières au service de toutes et de tous.

Nous savons que Jacques Cabiac restera engagé par ses conseils, ses connaissances, ses savoirs et son immense bénévolat, auprès de sa commune qu'il a tant servie.

Merci Jacques !



Le Gard...de ferme en ferme... à St Christol de Rodières



Rencontres de printemps, les fermes du Gard ouvrent leurs portes au public pour faire découvrir leur passion et leur savoir-faire, **Le domaine viticole de l'Amandier** à Hullias a renouvelé cette rencontre, les 27 et 28 avril dernier, en présentant leur domaine converti en agriculture biologique depuis 2001.

La dégustation des cépages du domaine accompagnés de produits du terroir et des fromages de chèvre de **la Ferme de Toulair**, ont ravi les papilles des nombreux visiteurs. Cette année encore, le **samedi 25 et dimanche 26 avril**, un accueil chaleureux vous sera réservé au **Domaine de l'Amandier**.



Ball-trap du 18 et 19 mai 2019



Une rencontre conviviale pour les nombreux chasseurs des environs organisée chaque année par la société de chasse « La Mascotte ».

Des plombs, oui, mais ni plumes ni poils, seulement des plateaux d'argile biodégradables, cible des chasseurs et amateurs venant s'essayer à cette discipline ancienne qui requiert de nombreuses qualités.

Le balltrap a souvent mauvaise presse en raison du bruit, mais ce ne sont que quelques heures par an où les passionnés se réunissent attirés par la précision et une concentration à toute épreuve, le tir forme aussi les jeunes chasseurs qui apprennent par ce biais les bons réflexes applicables en pleine nature.

Le balltrap est tout autant un moment de convivialité pour les villageois qui viennent partager les repas campagnards proposés par la société de chasse.

**Cette année LA MASCOTTE vous invite à nouveau
Les 20 et 21 juin
au lieu-dit CANCOULE**

FETE DU VILLAGE de la Saint Christolaise

Les quelques bénévoles, aidés par certains membres de leur famille et quelques habitants que le comité remercie vivement, étaient sur tous les fronts pour faire de cette fête un moment de rencontre intergénérationnel. Ils ont parfaitement réussi leurs préparatifs accueillant de nombreuses personnes ayant bravé la canicule (+ de 40°).

Les joueurs de pétanque ont pu se rafraîchir sous la douche mise à disposition et les pistolets à eau ont ravis petits et grands.

La soirée s'est prolongée par un apéritif musical animé par P'tit John et le DJ Fred a fait danser les nombreux participants.



**Cette année la
fête du village
aura lieu les
10 et 11 juillet**

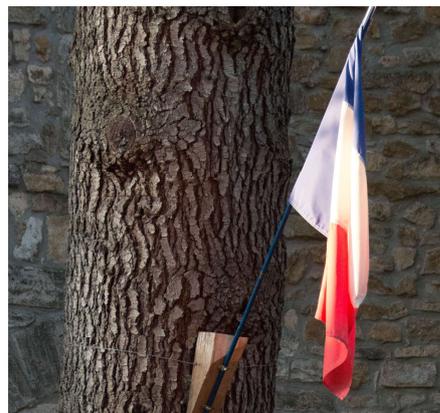


Fête Nationale

Comme chaque année, la fête nationale a rassemblé de nombreux habitants sur la place du village.

C'est le 13 juillet, après un petit mot d'accueil, que le maire Jacques Cabiac a invité ses concitoyens sous *le cèdre, symbole d'espoir, de liberté et de mémoire*, au verre de l'amitié autour d'un buffet bien garni.

La soirée s'est prolongée par un repas républicain où les personnes présentes, ont amené glacières, salades, assiettes, couverts et bien sûr verres et boissons pour créer de l'échange et trinquer ensemble sur la place du village.



D'autres soirées seront organisées, venez nombreux entendre les mots composés. Vous pouvez également rejoindre le groupe des goûteurs de poésie en prenant contact avec Robert au 04 34 47 95 44.

Une soirée poésie/chants (karaoké) avec scène ouverte est déjà prévue début mai 2020. (la date exacte vous sera communiquée ultérieurement).

Venez nombreux pour écouter et/ ou participer !

Les goûteurs de poésie

Les rencontres poésie, une idée conviviale de Robert Hamon

Pour la seconde fois, une soirée poésie était offerte par les « goûteurs de poésie ». Ecrits et poèmes engagés, nostalgiques émouvants, humoristiques ont été offerts par un sympathique quatuor formé par Christine Hamon, Viviane Clément, Gérard Bouvet et Robert Hamon au public qui les a reçus avec beaucoup d'émotion. Cette veillée conviviale et sympathique à souhait a bercé les présents qui ont savouré la beauté et la profondeur des compositions de nos poètes locaux. Un verre de l'amitié a été partagé pour clore cette douce soirée.

La poésie, elle est partout... dans la rue, sur les murs et aussi dans notre village !



Les vieilles pierres

Mon dieu que je les aime ces murs de vieilles pierres!
J'aime appuyer mes mains sur leur face meurtrie.
Car tout ce qu'ils ont vu, il leur faut bien le taire
Pas un mot, pas un souffle, le silence est leur cri.

Certains se sont couchés dans les taillis de ronces
Leurs pierres détachées croulent sur les chemins
Abandonnés de tous, quelquefois ils renoncent
Laisant les herbes folles maîtriser leur destin.

D'autres, toujours debout, se chauffent au soleil
Leur façade penchée, leur courbe de guingois
Chaque pierre posée, à nulle autre pareille
Ils ont poussé ainsi, tout en haut, jusqu'au toit.

Ils ont tout supporté et sans jamais se plaindre
Le feu, l'eau, les guerres, et craignant le futur
Témoins muets de jours sombres et de nuits de colère
Abritant le fugitif, le voleur, l'innocent au cœur pur.

Et je pense souvent aux hommes qui de leurs mains
Ont hissé ces parois qui nous protègent encore
Ont ils pensé à ceux qui peut être demain
Regarderaient leurs murs doucement les enclorre?

Combien ont disparu sous un amas de pierres?
Combien ont du glisser du toit jusqu'au chemin?
Et puis recommencer sitôt le lendemain
Car l'hiver n'attend pas, ni la pluie, ni l'ornière

Ceux qui ont vécu là ont un droit de cité
Ils se glissent le soir d'entre les vieilles pierres
Une empreinte de pas laissée dans la poussière
Ils sont ici chez eux, ils sont notre passé.

Mon dieu que je les aime ces murs de vieilles pierres
J'aime appuyer mes mains sur leur face meurtrie
Car, tout ce qu'ils ont tout vu, il leur faut bien le taire
Pas un mot, pas un souffle, le silence est leur cri

Viviane Clément



Deux poésies sur nos doux terroirs



La vigne

*Armée de ceps alignés, amarrée dans le sol rude
C'est la garde des argentiers surveillant le
versant sud
Ta rocaille a couleur d'or, folle d'amour pour
tes racines
C'est la monnaie de ton trésor, au secret
d'histoires divines.*

*Elle va extraire de sa terre, plus riche chaque
soir,
Son parfum, son mystère, le bleu de sa mémoire,
Dans les vertus de son ciel elle trouve la pluie
gentille
Elle s'étire au soleil de l'été qui scintille.*

*Drue et tordue de plaisir, taillée, nouée au
tuteur,
Toute concentrée pour nourrir la grappe luisante
au grand cœur,
Prenant au halo de lune les dorures de la
fortune,
Pour composer le bouquet de vos repas arrosés.*

*Envahie de vendangeurs, les scalpeurs de fin
d'été
Dans l'échange de bonne humeur, du sécateur au
panier,
Avec le passé à boire, sous le cri du vieux
pressoir,
Dans les vapeurs fermentées d'alcool aromatisé.*

*Dans sa cage de verrerie, au chapeau de liège
ciré,
Elle va poursuivre sa vie, son étiquette en fierté,
Va imaginer son enfance, sur fond de belles
écritures,
Dévoiler ses provenances, historienne de son air
pur.*

Gérard Bouvet

11 novembre 2019

Commémoration de la Victoire et de la Paix

Devant le monument en morts, les enfants de la commune, Léa, Juliette, Justine, Clémentine, Anatole, Romane, réunis autour du Jacques Cabiac, de l'institutrice et élèves de l'école de St Julien ont lu un texte sur cette guerre 14-18 « Folie meurtrière ».



14-18
C'était la grande guerre
Ils ont vécu l'enfer
C'était la grande guerre
La folie meurtrière.

Par un beau jour d'été
Sous un ciel bleu
d'azur
Le clairon a sonné
Pour la grande
aventure
Ils partirent faire la
guerre
Au nom de la patrie.
Ils étaient jeunes et
fiers
Et la fleur au fusil.

Mais du chemin des
dames
Au fort de Douaumont
Ils ont perdu leur âme
Sous le feu des canons
Avec la peur au ventre
Ils chantaient la
Madelon
En plein mois de
décembre
Quand ils montaient au
front

Ils tombaient un à un
Fauchés par la mitraille
De la Marne à Verdun
Au coeur de la bataille
Partout des trous de
bombes
Partout des trous
d'obus
Comme la fin d'un
monde
Qui leur tombait dessus

Ils ont pleuré de joie
Le jour de l'armistice
Quand enfin arriva
La fin de leur supplice
Après un grand silence
Les cloches de la paix
Dans le ciel de France
Se mirent à sonner

14-18
C'était la grande guerre
C'était la der des ders
Mais cette grande
guerre
Ne fut pas la dernière.

Et le Père Noël est arrivé !

Comme à son habitude le père Noël est venu faire une escale à St Christol pour nos enfants. Mais cette année, en l'attendant, les enfants ont pu exprimer leurs « côtés artistiques » avec Christine Hamon qui était venue chargée d'activités créatives. Ils ont pu s'adonner aux joies de la pâte à sel, de la peinture sur verre et bien d'autres. Viviane Clément aurait du leur conter des histoires, mais le père Noël, cet « homme pressé » a fait intrusion plus tôt que prévu ! Viviane, nous espérons que tu conteras de belles histoires à nos enfants l'année prochaine !





Lancement de la campagne d'information et de distribution d'iode 2019. Notre commune est incluse dans le plan particulier de la Centrale Nucléaire de Tricastin. Depuis septembre, les riverains et les établissements recevant du public ont réceptionné un courrier avec un bon de retrait leur permettant d'aller chercher des comprimés d'iode stable en pharmacie.

Que faire en cas d'alerte nucléaire ?

Découvrez les 6 réflexes en cas d'alerte nucléaire

Les comprimés d'iode ne protègent que de l'iode radioactif, c'est pourquoi d'autres actions pourraient également être nécessaires : la mise à l'abri, des restrictions alimentaires voire l'évacuation. Pour vous protéger, adoptez ces 6 réflexes :

1. Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment

Rejoignez sans délai un bâtiment en dur. Si vous êtes déjà dans un bâtiment, isolez-vous de l'extérieur : fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation. Si vos enfants sont à l'école au moment de l'alerte, ils seront mis à l'abri par les enseignants.

2. Je me tiens informé(e)

Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (prise d'iode, évacuation, etc.) diffusées par la radio (France Bleu, France Info, etc.), la télévision (France Télévisions) et le site internet de votre préfecture. Pensez à vous doter, en amont, d'une radio à piles et de piles de rechange.

3. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

Restez à l'abri. À l'école, vos enfants sont pris en charge par les enseignants.

4. Je limite mes communications téléphoniques

Ne saturez pas les réseaux de communication. Ils sont nécessaires à l'organisation des secours et à la transmission d'informations.

5. Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction

La dose d'iode stable doit être prise uniquement et immédiatement à la demande du préfet (suivez la posologie).

6. Je me prépare à une éventuelle évacuation

Munissez-vous du kit d'urgence que vous aurez préparé au préalable : il comprend en particulier **vos papiers personnels, vos éventuels traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson**. Lors de l'évacuation, respectez les consignes de circulation.

Pour en savoir plus, un numéro vert et un site internet

Le site www.distribution-iode.com et notamment sa foire aux questions et ses vidéos pédagogiques ; les conseillers du **N° Vert 0 800 96 00 20** (appel gratuit) sont également à votre disposition du lundi au vendredi de 10h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

NOS DECHETS

Des conteneurs divers sont placés au village, vers Toulair et à Hullias pour vous permettre de mieux trier vos déchets.

Nous devons maintes fois constater que des déchets sont déposés à côté des conteneurs et que le tri n'est pas respecté.

La société chargée de la collecte des déchets se refuse de vider les conteneurs dont le tri n'est pas respecté. **La collecte a un coût !** Si nous ne voulons pas subir des augmentations de prix, veillez à assurer le tri et à mettre tous les déchets dans les conteneurs désignés. S'il s'avère que certains conteneurs sont pleins, vous avez toujours la possibilité de déposer vos déchets dans les autres lieux de collecte. Par ailleurs, tous les déchets déposés à côté des conteneurs ne sont pas pris en charge par la société de collecte et sont donc obligatoirement ramassés par l'agent communal, ce n'est pas sa mission !

Merci à tous pour cette prise de conscience !

RAPPEL : POUBELLES JAUNES Tous les déchets recyclés mis dans des sacs noirs ou non transparents ne sont pas pris en charge par la collecte, les conteneurs sont alors bloqués et signalés pour non respect du tri, ce qui induira inévitablement des révisions de prix.



Au moment d'imprimer ce bulletin, nous découvrons à nouveau ce jour 11/02/20 des déchets à côté des poubelles !



ZOOM SUR LA TAXE d'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Qu'est-ce que la TEOM ?

- La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est une imposition additionnée à la taxe foncière. Toute personne propriétaire d'un bien foncier situé dans une commune où fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères y est assujettie.
- Taux pour St Christol de Rodières : 13.60%
- **À quoi sert-elle ?** Aujourd'hui, cette taxe finance non seulement la collecte des déchets, mais aussi leur tri et traitement, la gestion des déchèteries et les frais de gestion. Elle n'est plus liée uniquement à la fréquence des collectes sur la commune.
- **Comment est-elle calculée ?** Elle se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) et sur le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la zone. Ces taux sont votés par les élus des communautés d'agglomération ou de communes.
- **Pourquoi augmente-t-elle ?**
- 1ère explication : les coûts de traitement des déchets augmentent (enfouissement, tri, déchèteries).
- 2ème explication : moins les habitants trient, plus les quantités de déchets à enfouir sont importantes. La collectivité doit en supporter les coûts de traitement et les répercuter sur ses administrés pour le financement. A terme, les habitants seront donc pénalisés s'ils ne trient pas leurs emballages.
- 3ème explication : pour certains habitants, la TEOM augmente parce que la valeur locative de leur logement établie par les services fiscaux de l'État augmente. C'est cette valeur locative qui sert de base de calcul pour la taxe sur le foncier bâti et donc pour la TEOM.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?

- **Trier pour freiner l'augmentation**
- **Les efforts de réduction et de tri des déchets demandés à chacun, comme les efforts d'amélioration des services, permettent de mieux de maîtriser la hausse de la TEOM.**

À nouveau le débroussaillage ...

Le feu de forêt est une des préoccupations omniprésentes dans la région méditerranéenne et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations et de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Un communiqué préfectoral oblige toutes les municipalités à mettre les habitants en garde contre les incendies de forêt.

Suite à un repérage effectué par la mairie, nous rappelons donc à tous les habitants situés à proximité des zones exposées quelles sont les mesures à prendre pour éviter la propagation du feu. Sur demande de la préfecture, un courrier individuel sera expédié ou remis à tous les propriétaires ou locataires concernés par ces obligations de débroussaillage.

Propriétés situées en zone boisée

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le code forestier, article L.134-6, oblige les propriétaires situés en zone boisée et à moins de 200m des bois, landes, maquis, garrigues, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes :

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines).
- La totalité du terrain si celui-ci se trouve en zone urbaine.
- La totalité du terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement.

La préfecture demande à la municipalité que des contrôles de réalisation des travaux soient effectués.

La déprise agricole depuis plus de 50 ans a provoqué une hausse du taux de boisement et donc augmentation du volume de combustible.

Taux de boisement du Gard : 50 % (25% en 1950).

Pourquoi se préoccuper du risque d'incendie de forêt en 2020 ?
Parce que le risque de feu de forêt n'a jamais été aussi important.

CE QUE DIT

LA RÉGLEMENTATION

► Débroussaillage

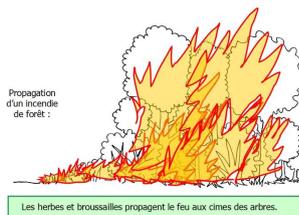
Le débroussaillage inclut :

- La taille, voire le cas échéant, la coupe d'arbres et d'arbustes, afin que les houppiers des sujets conservés soient espacés de 3 mètres les uns des autres et des constructions.
- La possibilité de conserver des bouquets d'arbres (surface maximale de 80 m²) à condition qu'ils soient distants de 3 mètres de tout autre arbre, arbuste, bosquet ou construction et que tous les arbustes situés en dessous aient été éliminés.
- La suppression des arbres et arbustes morts ou dépérissants.
- L'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus.
- La destruction ou l'élimination de tous les déchets de coupe.
- La tonte de la strate d'herbes.



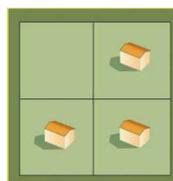
LE DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE - zone urbaine et non urbaine

Arrêté préfectoral



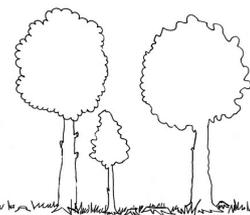
Pourquoi débroussailler ?

Pour ralentir la propagation du feu et ralentir son intensité.



En zone urbaine :
Sur toute votre propriété, même en absence de toute construction.

Objectifs du débroussaillage :
Protection de la forêt et des biens
Intervention facilitée des pompiers



Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature. Les travaux sont à la charge du propriétaire de la construction, du chantier ou de l'installation de toute nature.

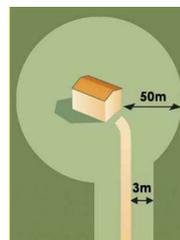
Attention, le débroussaillage de 50 mètres doit être réalisé de façon continue **sans tenir compte des limites de la propriété**, les travaux peuvent s'étendre sur là ou les parcelles voisines.

La profondeur de 50 mètres est calculée à partir de chaque côté de bâtiment pour une construction ou de chaque point de la limite du chantier ou de l'installation de toute nature.

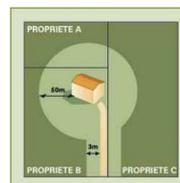
Comment débroussailler ?

En pratique et sur le terrain, il s'agit d'éliminer les végétaux ligneux susceptibles de propager l'incendie et de traiter les végétaux ligneux conservés afin de réduire la masse combustible vecteur du feu :

- En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie ;
- En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres ;
- En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés sur 2 mètres (s'ils mesurent plus de 6 mètres de haut) ou 1/3 de leur hauteur (s'ils mesurent moins de 6 mètres de haut), on évite la propagation de l'incendie le long des troncs vers les houppiers des arbres ;
- Enfin, en éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération).



Attention, pour une construction située en limite d'une zone urbaine et d'une zone non urbaine, les réglementations de ces deux types de zone se cumulent.



En zone non urbaine :
Dans un rayon de 50 mètres autour de chez vous, même si pour cela, vous devez débroussailler "chez le voisin".

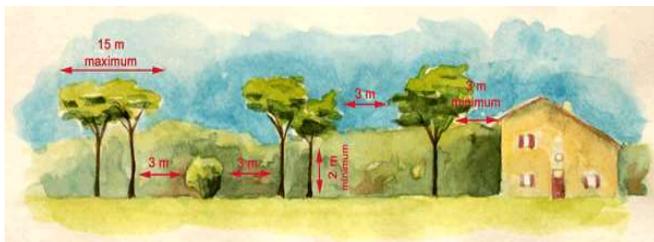
Débroussaillage sur la propriété d'autrui

• Si les distances à respecter pour débroussailler autour de vos constructions ou voies d'accès vous amènent à pénétrer sur la propriété d'autrui : les travaux restent à votre charge. Vous devez informer votre voisin des obligations qui vous incombent, lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain, et lui rappeler qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, ces obligations sont mises à sa charge. Lorsque l'autorisation n'a pas été donnée, vous en informez le maire.

• Si votre voisin doit pénétrer chez vous pour débroussailler : vous ne pouvez pas vous opposer à la réalisation des travaux dès lors qu'il a sollicité votre autorisation par écrit. Si vous ne souhaitez pas qu'il pénètre chez vous, vous pouvez réaliser les travaux vous-même.



Attention, il faut débroussailler et maintenir en état débroussaillé, ce qui signifie que vous devez répéter cette opération chaque fois que les repousses créeront un tapis trop inflammable et trop dangereux.



Afin de garantir la meilleure sécurité pendant la période estivale, les travaux doivent être réalisés selon l'ensemble de ces prescriptions avant le 31 mai de chaque année.

La réglementation en matière d'emploi du feu dans le Gard



Un feu de forêt qui ne démarre pas, ce sont des vies, des biens et des milieux naturels préservés.

L'emploi du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, est réglementé par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Si vous êtes propriétaire, ou occupant de ces terrains du chef de leur propriétaire :

- vous pouvez allumer un feu toute l'année dans des foyers spécialement aménagés attenants aux habitations (barbecue),
- en revanche, il vous est interdit de fumer, porter ou allumer du feu, • du 15 juin au 15 septembre,
- en période de sécheresse (temps sec depuis plus de deux semaines avec vent fréquent),
- au-delà de ces périodes, en cas de risque exceptionnel déterminé par arrêté préfectoral.

Si vous n'êtes ni propriétaire, ni ayant droit, tout emploi du feu vous est interdit toute l'année

► **Incinération des végétaux** • Les obligations à respecter.

Le brûlage des déchets verts par les particuliers est interdit en tout temps dans le Gard par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

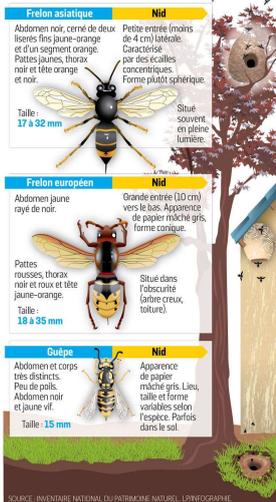
Les agriculteurs et les forestiers ne sont pas concernés par cette interdiction dans le cadre de leurs activités professionnelles. De plus, par dérogation au RSD et en l'absence de solutions alternatives d'élimination des résidus de coupe facilement accessibles (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts), les propriétaires et les occupants de ces terrains du chef de leur propriétaire, soumis à l'obligation de débroussaillage, et eux seuls, peuvent incinérer des végétaux coupés :

- du 1er février au 14 juin inclus, sur déclaration préalable à la mairie de la commune où la propriété se situe ;
- et du 15 septembre au 31 janvier sans déclaration.

Pour faciliter l'entretien de surfaces pastorales ou dans le cas de brûlages dirigés et encadrés, les propriétaires et leurs ayants droits peuvent incinérer des végétaux sur pied du 15 septembre au 14 juin inclus, sur déclaration préalable auprès de la mairie

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Brûler des végétaux coupés	Possible (*) avec déclaration	INTERDIT	INTERDIT	Possible (*) sans déclaration								
Brûler des végétaux sur pied	Possible (*) avec déclaration	INTERDIT	INTERDIT	Possible (*) avec déclaration								

Comment les différencier



Le frelon asiatique, en pleine expansion depuis plusieurs années, est une menace pour les abeilles, les cultures et les hommes.

Proche de la **guêpe** dans son apparence et ses habitudes (comme la construction d'un nid), le frelon asiatique fait figure de "nouvel" insecte nuisible (depuis déjà 2004) avec lequel l'homme doit composer dans les régions françaises. Non seulement il s'attaque aux abeilles, en voie d'extinction, mais sa capacité à piquer et à défendre sa colonie constitue aussi un réel danger pour les humains.

Cycle de vie d'une colonie et piégeage de printemps

La biologie du frelon asiatique comporte encore des mystères

La femelle fondatrice de frelon asiatique ne vit qu'une année. Le cycle de la colonie et le nid qu'elle génère est donc annuel. Les anciens nids ne représentent donc aucun danger.

Sa vie commence en automne et sa fécondation a lieu avant l'hiver. Aux premiers gels sérieux, les jeunes femelles fondatrices nouvelle génération, quittent le nid et trouvent une cachette pour passer l'hiver. Le reste de la colonie est abandonné à son triste sort, pénurie de nourriture et froid viennent à bout de la colonie et la structure se dégrade avec les intempéries. Les oiseaux y trouvent un maigre retour par rapport aux pertes subies.

Dès les premières douceurs de mi février (>13°C), les femelles fondatrices sortent d'hibernation, tout au moins celles dont la cachette permet un réchauffement rapide. Pendant quelques jours, elles se refont une santé si elles arrivent à trouver les sucres énergisants dont elles ont un besoin vital. Les rescapées démarrent un nouveau cycle infernal. Chacune sera seule pour fonder une nouvelle colonie : construire le nid pouvant atteindre **jusqu'à 1 m de hauteur et 80 cm de diamètre** (une alvéole chaque jour), pondre (un œuf chaque jour), se nourrir et nourrir ses larves jusqu'à ce qu'elles deviennent nymphes, puis adultes ouvrières, 45 jours après la ponte de l'œuf. Pendant cette période (du 15 février au 1er mai), elle est seule à assumer la survie de sa colonie. Contrairement aux abeilles, la femelle fondatrice passe la plupart de son temps en dehors du nid, jusqu'à la naissance des premières ouvrières, 45 jours après la ponte du premier œuf, c'est à dire aux environs du 1er mai. Après les premières naissances, la femelle fondatrice est remplacée dans son labeur, elle ne sortira plus du nid, elle ne fera plus que pondre comme une reine jusqu'à 100 œufs par jour et jusqu'à épuisement en automne.

Le moment clé pour piéger les femelles fondatrices, se situe donc au sortir de l'hibernation jusqu'au 1^{er} mai. Pendant cette période, leurs besoins sont des sucres pour elles, des protéines pour nourrir les larves, des fibres de bois et de l'eau pour construire l'ébauche de la structure du nid. L'observation de l'invasion indique qu'en moyenne, le nombre de nids est multiplié par 5 l'année suivante si rien n'est fait (pas de destruction de nid et pas de piégeage de

La solution idéale pour se débarrasser des frelons asiatiques résiderait dans la destruction pure et simple de leur nid. Pour cela, il existe des **perches télescopiques** permettant d'injecter un insecticide spécialisé dans les essaims. Cette intervention doit se pratiquer à la tombée de la nuit ou au lever du jour, quand l'insecte n'est pas actif et le plus tôt possible dans la saison. Elle nécessite la plus grande prudence et doit, autant que possible, être **réalisée par un professionnel** pour éviter tout accident

Le frelon asiatique et son fonctionnement

Le frelon **déséquilibre la biodiversité** en s'attaquant aux ruches. **Très agressif**, il peut devenir un danger pour l'homme si un nid a élu domicile dans un jardin.

Présentation générale

- Le frelon asiatique, aussi nommé "frelon à pattes jaunes", présente un thorax et des ailes sombres et des pattes jaunes.
- Ils sont organisés en colonie. L'ouvrière mesure 3 cm et la reine jusqu'à 3,5 cm.
- La caractéristique du frelon asiatique est de **se nourrir d'autres insectes**, notamment des abeilles, qu'il attaque jusque dans leurs ruches.

Quels risques pour l'homme ?

- Même si le frelon est plutôt un insecte calme, il peut arriver qu'il pique. Et c'est bien là le principal risque pour l'homme ! De grande taille, le frelon est capable d'injecter une **quantité de venin plus importante qu'une guêpe**, par exemple.
- Et ce qui est vrai pour le frelon "classique" l'est encore plus chez le frelon asiatique, dont le venin est encore **plus toxique pour l'homme** et peut envoyer sa victime très vite aux urgences. En outre, son dard puissant et long peut traverser des matières épaisses (comme des bottes en caoutchouc) et même asperger du venin à distance. *Le frelon ne perd pas son dard lorsqu'il pique. Il peut donc piquer plusieurs fois de suite si son abdomen est encore rempli de venin. C'est cette répétition de piqûres qui peut représenter un danger dans certains cas.*



Cycle biologique de *Vespa velutina* en France. Les couleurs de contour des photos correspondent à celles des différentes périodes du cycle (d'après Rome et al., 2013 ; photos : JH = J. Haxaire, HD = H. Duret, QR = Q. Rome, CV = C. Villeman).

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Les chenilles processionnaires vont bientôt sortir de leur nid. Elles sont très nocives, il faut s'en méfier... Les nids ont l'aspect de grosses boules cotonneuses accrochées dans les branches des pins.

À la fin de l'hiver, les chenilles sortent du nid et descendent vers le sol. Elles forment des colonnes de plusieurs dizaines – voire centaines – d'individus qui se déplacent en file indienne, conduits par une femelle, à la recherche d'un sol assez meuble pour s'y enterrer. Une fois dans le sol, à une profondeur variant entre 5 et 20 cm, les larves se transforment en chrysalides puis, quelques mois plus tard, en insectes parfaits qui vont s'envoler à la mi-juin, pour s'accoupler. Les chenilles processionnaires sont particulièrement dangereuses pour les chiens, car ils sont tentés de les sentir ou pire, de les goûter, voire de les avaler. Si un chien a posé sa langue sur une chenille au stade quatre il va beaucoup souffrir et risque une grave nécrose de la langue, qui nécessitera obligatoirement l'intervention d'un vétérinaire. S'il a avalé une chenille, il risque fort d'en mourir.

Mais les chenilles sont nocives aussi pour les êtres humains. Un contact direct de la peau provoque une réaction locale particulièrement vive et douloureuse, semblable à une brûlure. Il faut donc être prudent avec les enfants en bas âge, qui pourraient être tentés de les saisir. Si vous dérangez une procession, avec un bâton par exemple, il faut savoir que des centaines de milliers de minuscules poils urticants vont se détacher des chenilles et se répandre dans l'atmosphère, provoquant irritation des bronches ou des yeux et souvent des réactions allergiques. La contamination peut durer assez longtemps, car les poils ne se dégradent pas et gardent plusieurs mois leur caractère urticant et allergène. Une bonne méthode de lutte est l'installation d'éco-pièges sur les arbres contaminés. L'éco-piège est constitué d'une collerette qui clôt la circonférence d'un arbre et qui est relié à un gros sac de plastique contenant de la terre par un tube que les chenilles font finir par emprunter. Elles vont s'y enterrer et il suffira de brûler la terre et les chenilles quand elles se seront transformées en chrysalides.



La compétence « eau et assainissement » transférée à l'Agglo

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre dernier bulletin, la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) nous a obligés, malgré les réticences du conseil municipal, à transférer la compétence à la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

Ce transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ce transfert engendre bien évidemment quelques changements d'ordre technique et juridique :

- Les missions et tâches confiées à la commune seront exécutées, au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération en contrepartie d'une prise en charge des coûts par la Communauté d'Agglomération selon les modalités définies dans la convention de gestion signée pour une durée d'un an.

Les relevés du compteur d'eau et la facturation restent à la charge de la commune tout comme l'entretien et les travaux de maintenance. Le paiement de vos factures se fera comme précédemment mais sera encaissé par la Communauté d'Agglomération.

Ce qui va changer pour les consommateurs, c'est l'application obligatoire de la TVA, conformément à l'article 256B du CGI au taux de 5,5% sur la consommation et de 10% sur l'assainissement.

Une forêt exceptionnelle du Gard décimée pour fournir du bois de chauffage



Elle date de la dernière période glaciaire, abrite une hêtraie méditerranéenne rare et une biodiversité riche... Et pourtant, la forêt de Valbonne (Gard) est en train d'être décimée afin de fournir du bois de chauffage. « La forêt est en danger », alerte une association, auteure de cette tribune.

Cette tribune est rédigée par la [Frapna](#) Ardèche (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature), une association membre de la fédération [France nature environnement](#).

Pour mieux comprendre, rembobinons : cette forêt domaniale de plus de 1.380 hectares, nichée dans le nord du département du Gard, à la lisière de l'Ardèche, date de la dernière période glaciaire. Une partie de cette forêt est constituée par une hêtraie méditerranéenne, très rare. Le hêtre est une espèce qui a besoin d'une humidité atmosphérique assez forte et que l'on trouve dans les régions méditerranéennes au-dessus de 800 mètres. À Valbonne, le hêtre pousse bien plus bas. Les scientifiques ont longtemps pensé qu'elle avait été implantée par les moines de la Chartreuse auxquels elle appartenait depuis le XIII^e siècle, mais une étude du [CNRS|Centre national de la recherche scientifique] sur les charbons de bois fossiles prélevés dans les sols a montré qu'elle était beaucoup plus ancienne.

À l'époque des Romains il y avait ainsi des forêts de plaines un peu partout. Elles ont toutes été coupées par les humains et en l'an 1000, il n'en restait plus. Cette hêtraie est donc rarissime à plus d'un titre. Elle abrite une biodiversité riche, mêlant des espèces de milieu plus froid et d'autres méditerranéennes.

« Elle est une sorte de conservatoire, une ressource génétique intéressante pour les chercheurs »

Le lieu est composé également de forêts de chênes verts gérées avec respect depuis près d'un siècle, leur faisant atteindre un stade de maturité remarquable et de chênaies blanches à houx. Plus d'une dizaine d'espèces d'orchidées, de nombreux reptiles et amphibiens, oiseaux... ainsi qu'une végétation très diversifiée y ont été recensés. Cette faune et cette flore ne sont pas rares en soi, mais c'est leur présence à cet endroit qui est rare. Il est exceptionnel de voir ici l'érable à feuille d'obier par exemple ou les grenouilles agiles. L'intérêt de la forêt est déjà connu et reconnu par tous puisque Valbonne est située dans sa plus grande partie dans un site Natura 2000 et en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I. Elle fait également partie des « forêts anciennes à haute valeur de conservation » du [WWF|Fonds mondial pour la

nature].

Rajoutons qu'en plus d'être une survivante, la forêt de Valbonne est une vigie pour le changement climatique. Elle a vécu la dernière période de réchauffement et elle a su s'adapter. Pour les scientifiques, ses atouts sont indiscutables. Jean-Paul Mandin, docteur en écologie et fervent défenseur de la forêt, rappelle ainsi qu'elle est « une sorte de conservatoire, une ressource génétique intéressante pour les chercheurs ». Même si les hêtres ont souffert des sécheresses de ces dernières années, ils sont toujours debout.

Aujourd'hui pourtant, malgré ses atouts indéniables, la forêt de Valbonne est en train d'être en partie décimée, coupée, tranchée, empilée dans le simple but de fournir du bois de chauffage. Le non respect du plan d'aménagement initial (document établi par l'ONF pour la gestion de la forêt), qui était déjà très agressif, engendre des dommages irréversibles. Les cloisonnements d'exploitation, trouées réalisées pour faire entrer et sortir les engins et le bois coupé, concernent une surface importante, source de dessèchement des sols et de fragmentation de la forêt très préjudiciables aux espèces-hôtes qui y vivent

La forêt est en danger. La Frapna Ardèche, l'association Terre d'Avenir, ainsi que de nombreux maires des communes environnantes et la population locale très attachée à ce lieu et consciente de sa préciosité se sont unis pour relayer cet appel. [La pétition contre la destruction de la forêt](#) a déjà réuni près de 17000 signatures.

Le 22 janvier 2020, le sort de cet espace exceptionnel sera tranché lors d'une audience au tribunal de Nîmes. La forêt n'a pas de voix, son cri est inaudible, alors, nous, promeneurs, population locale, associations et élus nous nous chargeons de vous faire parvenir ce cri. **Entendez-vous l'appel de la forêt de Valbonne ?**



Actualisation du 22 janvier 2020 - L'audience au tribunal de Nîmes a été reportée en raison de la grève des avocats.

Tribune du 21 janvier 2020 - Une survivante. Rien de moins. La forêt de Valbonne, dans le Gard, est passée depuis l'ère glaciaire entre les gouttes du réchauffement climatique, des catastrophes naturelles et surtout de cette manie toujours vive chez les humains : abattre tout ce qui pousse. Aujourd'hui, le péril qui la menace mêle profits économiques et mauvaise gestion de l'Office national des forêts (ONF).

Dans le dernier bulletin nous vous parlions des bories,
 petits chefs d'œuvre architecturaux autour de St Christol ...
 et nous découvrons aujourd'hui des petits cairns joliment montés par des
 mains inconnues tout au long du chemin reliant le chemin de la Coste au bout
 du chemin du Salet !



- Un peu d'histoire afin de comprendre ce qu'est un cairn. Un cairn est un amas artificiel de pierres placé à dessein pour marquer un lieu particulier. On les trouve la plupart du temps sur les reliefs, les tourbières ou au sommet des montagnes. Le mot vient du pré-celtique et celtique *karn et par-delà du proto-indo-européen *kar (« pierre, rocher »). Le mot celtique a donné le mot écossais càrn qui a un sens beaucoup plus large : il peut désigner plusieurs types de collines ainsi que des amoncellements naturels de pierres. Le breton a le mot karn, que l'on retrouve dans la toponymie, là où il y a des cairns dolméniques : île Carn, Pors Carn, Carnac, Carnoët...

Les cairns remplissent plusieurs fonctions :

- baliser un sentier traversant un sol rocailleux ou aride ;

- repérer un point particulier comme le sommet d'une montagne ou un col, la présence d'une grotte ou certains de ses accès ou passages intérieurs ;

- marquer un site funéraire ou célébrer les morts ;

- servir de support à des pratiques religieuses telles que des drapeaux de prières en Himalaya et au Tibet.

En outre, les cairns furent utilisés pour commémorer toutes sortes d'événements : un site de batailles, un endroit où un chariot fut renversé, etc.

Qui n'a pas essayé d'empiler des galets, des pierres,... les uns sur les autres ? Qui n'y a pas trouvé son intérêt ?

En effet, le fait d'empiler des galets, des pierres ou autres selon l'inspiration, permet d'être dans le lâcher-prise.

On est concentré sur cette action de superposer les pierres. On cherche l'équilibre des pierres et par la même occasion son propre équilibre. La patience peut être mise à l'épreuve également puisque si l'équilibre est rompu, les pierres tombent.

Mystère !

Qui sont nos nouveaux bâtisseurs ?

A chaque passage, tout un chacun pourrait ramasser ces pierres drainées par les pluies et contribuer à trouver le bon équilibre !

